

# VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : L'UNION EUROPÉENNE SE MOBILISE !



## La lutte contre les violences faites aux femmes : un sujet qui me tient à cœur.

*Comment accepter qu'en 2021, tant de femmes subissent encore coups, harcèlements, mutilations et autres actes barbares ? S'agissant des féminicides, en Europe, 7 femmes meurent chaque jour sous les coups de leur partenaire. En France, sur les neuf premiers mois de l'année, 88 femmes ont été tuées par leur mari ou ex-conjoint.*

*Quant au harcèlement sexuel, 55% des Européennes en ont déjà été victimes. En France, ce type de comportement a déjà été vécu par 81% des femmes dans les lieux publics. Pourtant, 86% des témoins de harcèlement ne savent toujours pas comment réagir.*

## Un sujet qui nous concerne tous.

*Comment expliquer que dans nos sociétés, où la protection des femmes et l'égalité entre les sexes sont une priorité, ces situations persistent ? Nous ne pouvons rester silencieux, et encore moins passifs face à ces réalités. Ce sujet concerne chacune et chacun d'entre nous. Éluë depuis deux ans au Parlement européen, je mesure l'ampleur de ce fléau. Face à ces difficultés, il nous faut agir à tous les niveaux, européen bien sûr, mais également national et local.*

## Un sujet sur lequel nous ne pouvons échouer.

***D'ici la fin de l'année, un texte législatif sera présenté par la Commission européenne.***

*Ces quelques pages ont pour objet de vous faire part de mes réflexions mais également de vous inviter à partager vos idées et vos propositions. C'est ensemble que nous amènerons l'Union européenne à adopter une nouvelle législation permettant de combattre efficacement les violences faites aux femmes.*

Nathalie Colin-Oesterlé,  
Députée européenne

[www.ncometz.com](http://www.ncometz.com)

Les **CENTRISTES**  
le nouveau centre

groupe  
**ppe**  
au parlement européen

# LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SEXISTE EST L'UNE DES GRANDES PRIORITÉS DE LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES 2020-2025. IL EST PRIMORDIAL D'AVANCER SUR CE SUJET !

**Chaque type de violences (intrafamiliales, conjugales, sur le lieu de travail, dans les lieux publics, en ligne...) a des répercussions graves et à long terme sur un plan psychologique, voire physique. Les enfants, lorsqu'ils sont témoins de ces actes, sont des victimes par ricochet.**

Malheureusement, aujourd'hui, aucun instrument contraignant n'existe au niveau européen pour combattre les violences faites aux femmes. Seuls les États membres peuvent - à leur bon vouloir - légiférer. Au niveau international, la Convention d'Istanbul, premier instrument contraignant pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique peine à s'imposer partout en Europe : six États membres ne l'ont toujours pas ratifiée, un État membre souhaite en sortir et pire encore, un pays candidat à l'adhésion, la Turquie, s'en est retiré alors même qu'il en était le premier signataire.

C'est pourquoi, en décembre 2021, la Commission européenne présentera un projet de texte visant à créer une base commune et contraignante à tous les États membres pour lutter contre les violences à l'encontre des femmes.

**J'attends de cette nouvelle législation qu'elle intègre trois volets :**

**1 Volet Prévention** pour mieux former dès le plus jeune âge les citoyens européens à l'égalité des sexes.

*En pratique : formations professionnelles, campagnes de sensibilisation, matériel pédagogique, programmes thérapeutiques, travaux avec des ONG, association des médias au processus de sensibilisation.*

**2 Volet Protection** pour mieux accueillir, écouter et protéger les femmes victimes de violence.

*En pratique : par la police et les services spécialisés: hébergement, mesures d'éloignement, accès aux informations, centres de crise.*

**3 Volet Poursuites** pour définir un cadre commun au niveau européen et faire de la violence fondée sur le genre un nouveau domaine de criminalité

*En pratique : définition de nouvelles infractions, preuve facilitée.*





## MES PROPOSITIONS

Voici 6 propositions phares que je défendrai dans le texte :

- 1** Un renforcement des méthodes d'alerte et de signalement avec la création d'un numéro d'appel gratuit européen ouvert 24h/24 disponible dans tous les États membres et dans toutes les langues ;
- 2** La création d'un cycle de formation de tous les professionnels amenés à traiter des affaires de violences à l'égard des femmes afin d'assurer leur polyvalence. Cela permettra de mieux :
  - › Évaluer la gravité du danger,
  - › Réduire le risque de récidive,
  - › Informer la victime sur le parcours à réaliser pour être en sécurité et être accompagnée grâce à l'établissement d'un calendrier dès la première entrevue.
- 3** Le déploiement d'un réseau de guichets uniques européens sécurisés d'assistance aux femmes victimes de violences, assurant une prise en charge globale, de la mise à l'abri au soutien judiciaire, social, médical, économique et administratif ;
- 4** L'amélioration de la collecte et de la fiabilité des données en matière de violences envers les femmes afin d'avoir des données concrètes sur la situation dans l'Union européenne ;
- 5** L'augmentation du budget de Daphné, programme de l'Union européenne qui finance des projets visant à prévenir et à combattre la violence et à protéger les victimes ;
- 6** Le développement d'une réponse coordonnée dans la coopération policière et judiciaire par le biais d'Europol (agence européenne de police spécialisée) et d'Eurojust (unité de coopération judiciaire européenne).



## Vos propositions

Collaborer à mon travail législatif sur la violence faite à l'égard des femmes, c'est possible ! **Faites des propositions, élaborer des idées, exposez-moi les situations que vous avez rencontrées afin que je puisse proposer des pistes d'amélioration concrètes.**

Pour cela, rien de plus simple, **envoyez-moi par mail vos contributions.** Je ne manquerai pas de revenir vers vous avec mes propositions finales. C'est ensemble que nous ferons avancer les choses !

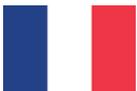
Contactez-moi par mail :  
**[ncometz57@gmail.com](mailto:ncometz57@gmail.com)**



Victimes de violences ?

[ Appelez le  
[ 3919 ]

C'est LE numéro de référence pour les violences conjugales, sexuelles, psychologiques, les mariages forcés... Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence contrairement au 17 par exemple qui permet, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.



Les **CENTRISTES**  
le nouveau centre

[www.ncometz.com](http://www.ncometz.com)



PEFC Papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.

© Sweet's, Cyndi, Mylan